

## **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE LA P'TITE ECOLE DE RENDEUX**

### **Pouvoir Organisateur :**

Nom : Ecole libre de Rendeux

Adresse : rue Emile Dupont 6 - 6987 RENDEUX /

Tél école: 084/47.79.99– Mail : [vincianeadam73@gmail.com](mailto:vincianeadam73@gmail.com)

Les services d'accueil organisés par les écoles s'inscrivent dans le cadre du décret de la Communauté française du 03 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien à l'accueil extrascolaire et adhèrent au Code de qualité de l'ONE, arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003.

**1. Public visé** : l'accueil extrascolaire est ouvert aux enfants âgés de 2,5 à 12 ans inscrits à l'école libre. Il est souhaitable que les enfants n'utilisent plus de linge dans la mesure du possible.

**2. Locaux** : l'accueil se déroule dans le module.

**3. Encadrement** : l'encadrement des enfants est assuré par Mesdames Karine Gillot et Claire De Sutter. **Elles sont les personnes de référence et d'autorité durant les temps d'accueil extrascolaire**

### **4. Horaires :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 8h30 et de 15h40 à 17h40

Mercredi : de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30

Afin de permettre à chaque acteur (accueillantes et personnel d'entretien) de travailler dans les meilleures conditions, il est demandé aux parents de respecter strictement les horaires convenus. Nous vous demandons également de prévenir l'accueillante en cas de retard.

**5. Participation financière** : la garderie du matin est gratuite. L'accueil du soir est également gratuit de 15h40 à 16h00. Il est payant à partir de 16h00 et est divisé en deux périodes: de 16h00 à 17h00 et de 17h00 à 17h40. Il est demandé 0.60 € par enfant par période.

**6. Modalités de paiements** : chaque enfant présent à la garderie a une carte « garderie ». L'accueillante avertit les parents lorsque la carte est bientôt remplie et qu'il faut donc la renouveler.

**7. Activités** : dans la mesure du possible, l'espace est aménagé de façon à proposer différentes activités.

Selon les écoles et le matériel disponible, il est possible d'organiser des jeux à l'extérieur, une activité dessin, lecture, jeux collectifs, bricolages, .... Les activités doivent sortir du cadre scolaire et être différentes de ce que font les enfants durant leur journée de cours. Le libre choix étant plus présent que durant les périodes de cours, les enfants gèrent leur temps de manière plus autonome.

La règle de base est la suivante : les devoirs ne sont pas pris en charge par l'accueillante. Il s'agit d'un accueil et non d'une étude. Toutefois, les enfants qui le désirent peuvent faire leurs devoirs. Il s'agit d'une réalisation libre des devoirs : pas de correction mais un coup de main peut être envisagé. L'accueillante n'a pas à remplir un rôle d'enseignement. Elle n'est pas le garant de la manière dont l'enfant réalise ses devoirs. **Les parents restent responsables des devoirs.** Même si ceux-ci sont effectués et terminés lors de la garderie, il leur est demandé de les vérifier avec l'enfant.

**8. Assurance** : le personnel encadrant et les enfants sont assurés dans le cadre de l'accueil.

**9. Règles de vie à respecter** : certaines valeurs devront être respectées telles que le savoir-vivre, le respect des autres et des choses, la politesse, l'entraide, ... Toute violence verbale ou physique au sein de l'accueil sera sanctionnée. Les enfants respectent les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Si un enfant ne respecte pas les règles de base, l'accueillante fera part du problème directement aux parents dès qu'ils viendront rechercher leur enfant. Ceux-ci veilleront à ce que cette situation ne se reproduise plus.

## **10. Droits et devoirs des parents – enfants – accueillants :**

### **Les parents s'engagent**

- à respecter le personnel encadrant
- à respecter strictement les horaires et notamment les heures de fin d'accueil
- à remplir la fiche signalétique et à transmettre toute information concernant l'enfant
- à ne pas laisser les enfants venir à l'école avec des objets dangereux (objets coupants, briquets, ..)

### **Les enfants s'engagent**

- à respecter les autres enfants et les accueillants
- à respecter les règles de vie et les locaux de l'accueil (rangement du local)

### **Les accueillants s'engagent à encadrer et animer les temps d'accueil extrascolaire :**

- dans le respect et la mise en œuvre du projet d'accueil
- en veillant à la sécurité des enfants et à la propreté des locaux
- en veillant au respect et au rangement du matériel
- en respectant les horaires

Nous comptons sur la collaboration de tous pour faire de cet accueil une réussite et une joie de participation pour les enfants.

## **PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE LA P'TITE ÉCOLE DE RENDEUX**

### **1. Les principes psychopédagogiques :**

Les enfants sont accueillis dans un local à l'intérieur de l'école mais ont aussi la possibilité de jouer à l'extérieur lorsque la météo le permet. A la sortie des cours, il est prévu un moment de temps libre pour permettre aux enfants de libérer les tensions liées à leur journée de cours.

Dans la mesure du possible, l'accueillante tente de tenir compte des goûts, des envies mais aussi des compétences et du rythme des enfants pour l'organisation des activités. Les enfants peuvent aussi être à l'initiative de certaines activités organisées en groupe.

L'autonomie est développée notamment par la participation des enfants à la remise en ordre du local (rangement des jeux, des chaises, frotter les tables,...). Ces activités de rangement sont l'occasion de responsabiliser l'enfant, de lui apprendre certaines valeurs comme le respect des choses et des personnes mais aussi les règles de vie.

Des limites doivent cependant être posées aux enfants dans le cadre de l'accueil.

Les enfants ont besoin **d'être accompagnés (écoutés, encadrés dans leurs activités même individuelles,...) et pas seulement d'être surveillés.** Le respect de ces besoins peut aider à éviter certaines tensions ressenties par les enfants, notamment dans leurs relations aux autres.

Lors de conflits entre enfants, le rôle de l'accueillante est de favoriser l'expression de chacun d'entre eux, de les écouter et d'apprendre à respecter les points de vue différents. Le dialogue entre les enfants est favorisé. Il est possible de faire de temps en temps et notamment en cas de conflit, des petites réunions entre les enfants, de leur donner la possibilité d'un temps de réflexion. C'est aussi une manière de les responsabiliser et de leur rappeler la notion de respect.

## **2. L'organisation des activités et de la santé :**

Dans la mesure du possible, l'espace est aménagé de façon à proposer différentes activités (des jeux à l'extérieur, une activité dessin, lecture, jeux collectifs, bricolages,...).

Il est possible de scinder le groupe selon l'âge, de façon à proposer des activités plus adaptées.

Par exemple, en début de garderie, une attention plus soutenue aux petits peut permettre aux grands de faire leurs devoirs dans le calme. Même si les devoirs sont réalisés durant la garderie, cela n'enlève rien à la responsabilité des parents quant à la supervision du travail effectué.

Certaines activités peuvent favoriser la solidarité entre grands et petits et responsabiliser, valoriser ainsi les plus grands.

Santé : il est assuré un moment où les enfants peuvent prendre leur collation. Outre le plein d'énergie, le rituel du repas est un moment d'échanges entre les enfants.

**3. L'accessibilité** : l'accueil est ouvert à tous les enfants qui fréquentent l'école libre de Rendeux.

**4. L'encadrement** : l'accueillante s'engage à suivre une formation continuée de 50 heures tous les 3 ans pour encadrer le mieux possible les enfants et pouvoir répondre à leurs besoins.